

AJ Pénal

ACTUALITÉ JURIDIQUE PÉNAL



122

L'avocat face à la question
prioritaire de constitutionnalité

126

Définir ou bégayer : la contrainte morale
après la loi sur l'inceste

129

Première confrontation de la détention
de sûreté à la Convention EDH :
l'arrêt *M c/ Allemagne* du 17 décembre 2009

DA|LOZ

99 Éditorial

102 Au fil du mois

105 Dossier JIRS — PREMIER BILAN



Les juridictions interrégionales spécialisées : des compétences originales
par Anne-Sophie Chavent-Leclère106

Bilan des juridictions interrégionales spécialisées
par Maryvonne Caillibotte110

La JIRS de Marseille : un lustre d'activité dans la lutte contre la grande criminalité
par Jacques Dallest114

États d'âme d'un avocat à propos des JIRS
par Alain Molla119

122 Pratiques

L'avocat face à la question prioritaire de constitutionnalité
par Jean-Baptiste Perrier122

Définir ou bégayer : la contrainte morale après la loi sur l'inceste
par Christian Guéry126

129 Jurisprudence

ARRÊT DU MOIS : CEDH 17 déc. 2009

Première confrontation de la détention de sûreté à la Convention européenne des droits de l'homme : l'arrêt *M. c/ Allemagne* du 17 décembre 2009

par Jocelyne Leblois-Happe129

Pénal général

LOI PÉNALE

Application dans le temps de la loi du 25 février 2008 : un retour à l'orthodoxie ?

Crim. 16 déc. 2009, n° 09-85.153136

RESPONSABILITÉ PÉNALE

Validité d'une délégation de pouvoirs : il faut établir que le préposé disposait des compétences et autorités suffisantes

Crim. 8 déc. 2009, n° 09-82.383138

Infractions

DOUANE

En cas d'appel relatif à la seule action fiscale interjeté par la douane, la cour d'appel ne peut se prononcer sur l'action publique

Crim. 21 oct. 2009, n° 08-83.723139

En bref

FRAUDE FISCALE

Légalité d'une vérification de comptabilité nocturne

Crim. 2 déc. 2009, n° 09-80.568140

Procédure pénale

PARTIE CIVILE

Plainte antérieure à la mise en mouvement de l'action publique par le ministère public : l'action en réparation de l'héritier est recevable

Crim. 10 nov. 2009, n° 09-82.028140

Constitution de partie civile des personnes morales étrangères

Crim. 8 déc. 2009, n° 09-81.607142

En bref

JUGE D'INSTRUCTION

Des difficultés, pour le mis en examen, de demander le statut de témoin assisté

Crim. 8 déc. 2009, n° 09-80.080143

PARTIE CIVILE

Recevabilité de l'action *ut singuli* des actionnaires

Crim. 16 déc. 2009, n° 08-88.305144

Exécution des peines

PRISON

Isolément carcéral : le juge administratif s'aligne sur les exigences européennes

Crim. 17 déc. 2009, n° 08-09.927144

SURSIS

Le délai d'un mois permettant encore de révoquer un SME n'est applicable qu'à la saisine du Jap

Crim. 25 nov. 2009, n° 09.84-425145

ABUS DE CONFIANCE	DÉTOURNEMENT	
	■ Ristournes.....	78
ATTEINTES AUX PERSONNES	INCESTE	
pratiques	■ Contrainte morale.....	126
CRIMINALITÉ ORGANISÉE	JURIDICTION INTERRÉGIONALE SPÉCIALISÉE	
dossier	■ Bilan d'activité.....	110
dossier	■ Bilan - JIRS de Marseille.....	114
dossier	■ Organisation - Compétences.....	106
dossier	■ Pratiques - Avocats.....	119
DÉTENTION DE SÛRETÉ	CONFORMITÉ À LA CONVENTION EDH	
	■ Privation de liberté arbitraire - Rétroactivité.....	130
DOUANE	CONTRIBUTIONS INDIRECTES	
	■ Action fiscale - Appel.....	139
FRAUDE FISCALE	DROITS DE LA DÉFENSE	
	■ Investigations - Conditions.....	140
LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX	CONSTITUTION	
pratiques	■ Question prioritaire de constitutionnalité - Implications en droit pénal.....	122
LOI PÉNALE	APPLICATION DANS LE TEMPS	
	■ Irresponsabilité pénale - Mesures de sûreté - Application immédiate.....	136
MISE EN EXAMEN	DEMANDE DU STATUT DE TÉMOIN ASSISTÉ	
	■ Domaine d'application.....	143
PARTIE CIVILE	CONSTITUTION	
	■ Actionnaires - Action ut singuli.....	144
	■ Recevabilité - Héritier.....	140
	■ Recevabilité - Personnes morales étrangères.....	142
PRISON	ISOLEMENT	
	■ Prolongation - Recours.....	144
RESPONSABILITÉ PÉNALE	CHEF D'ENTREPRISE	
	■ Délégation de pouvoirs - Responsabilité du préposé.....	138
SURSIS	SURSIS AVEC MISE À L'ÉPREUVE	
	■ Révocation - Délai.....	145

Bon d'abonnement à l'AJ Pénal

à retourner, accompagné du règlement, à DALLOZ -80, avenue de la Marne 92541 Montrouge Cedex

N Indigo 0 820 800 017

- Oui, je m'abonne à l'AJ Pénal pour 2010 (1 an / 11 numéros) au prix de 163,36 €^{TTC}
 Quelle que soit la date de ma commande, je recevrai également les numéros antérieurs parus depuis le début de l'année.
- Je commande _____ ex de la reliure de l'AJ Pénal au prix unitaire de 17 €^{TTC} soit _____

Nom

Prénom

Société / établissement

Service

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Fax

E-mail

Règlement par

Carte bancaire n°

Expire en

Cryptogramme

Date, signature et cachet (obligatoire)

Chèque joint à l'ordre de Dalloz

Mandat administratif

*Offre valable jusqu'au 31/12/2010

Abonnement en année civile, renouvelable d'année en année en tacite reconduction pour une période d'un an sauf dénonciation écrite de votre part avant le 31 octobre de l'année en cours TVA 2,10% - 19,6% sur les reliures
 Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. RCS Paris B 572 195 550.

111722